



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

**OBJET : Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :
Modification des représentants de la commune désignés.**

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG,
Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH
(arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à
19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT,
Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur
DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame
SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics ;

Considérant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans le Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la délibération n° 54/18 du 24 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de suppléants) et maintenant le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la Ville de Mouy égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

Considérant la délibération n° 43/20 du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal avait désigné les représentants de la Collectivité aux Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail, de la façon suivante :

Titulaires

- Monsieur Philippe TERRIER
- Madame Leïla SEBIH
- Madame Annie RIVIÈRE

Suppléants

- Madame Céline LENOIR
- Monsieur Frédéric FEBVAY
- Monsieur Philippe MAUGER

Considérant la démission de Monsieur Frédéric FEBVAY,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne Madame Agnès PINOT, nouveau représentant de la Collectivité aux Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 56/20

